

Stratégie de développement durable de la filière française des huiles essentielles de lavandes et de lavandins

"Une filière au cœur de ses territoires"

Version 7 du 04 avril 2008



1 Introduction

Le développement durable est un mode de développement économique cherchant à concilier le progrès économique, technologique, social et la préservation de l'environnement considérant ce dernier comme un patrimoine essentiel à transmettre aux générations futures.

A l'initiative du CIHEF (Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises), l'ONIPPAM a constitué un groupe de travail en octobre 2007 afin d'élaborer la stratégie de développement durable de la filière des huiles essentielles de lavandes et lavandins. Ce travail est réalisé avec le concours de l'ONIPPAM et l'appui méthodologique de l'AFNOR. Ce dernier a élaboré des guides sur les principes du développement durable dans les entreprises, notamment le SD 21000 « Développement durable – Responsabilité sociétale des entreprises » et participe à la rédaction de la norme internationale ISO 26000 traitant de la même thématique.

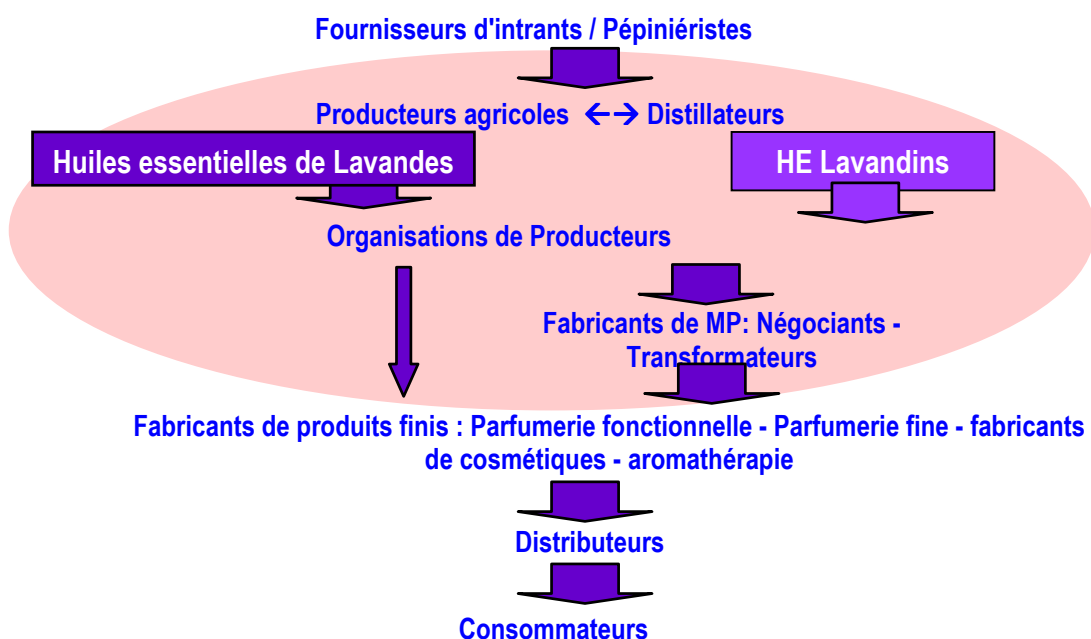
Ce groupe de travail réunit les principaux acteurs de la filière et les représentants de certaines parties intéressées. Il a procédé à un état des lieux, en examinant les pratiques en cours puis a formulé des recommandations. Ce projet a pour but d'engager toute la filière sur la voie d'un développement permettant de créer de la richesse tout en préservant au mieux l'environnement et en contribuant au progrès social.

Cette stratégie constitue une première étape dans l'objectif de progrès continu que se sont fixés les acteurs de la filière engagés dans une approche citoyenne et responsable. Cette étape sera consolidée par un plan d'actions pour permettre le déploiement opérationnel de la stratégie.

Le schéma ci-dessous présente l'organisation de la filière lavandes et lavandins et identifie les acteurs impliqués dans cette action (acteurs du CIHEF dans le cercle coloré).

Parties intéressées

Etat
Collectivités locales
Conseils Régionaux
Conseils Généraux
Parcs régionaux
Tourisme
Apiculteurs
Chambres d'Agriculture
Médias
Consommateurs
ONG



2 Une filière responsable

Depuis plusieurs siècles, la lavande fait partie de l'économie rurale de la Provence et des Alpes du Sud. L'économie actuelle de la lavande et du lavandin résulte d'une série d'adaptation de ces plantes et des populations qui les cultivent à l'évolution de leur environnement tant écologique qu'économique.

2.1 Le socle économique de son territoire

La filière lavandes et lavandins s'insère dans un Territoire, le Sud-Est de la France, plus précisément la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la région Rhône-Alpes, et l'Est de la région Languedoc-Roussillon. Elle contribue à maintenir des activités au bénéfice du tissu social régional. Elle prend une part importante dans le dynamisme économique de la région où elle génère de l'activité directe et indirecte en contribuant, par exemple, au développement touristique par l'entretien et l'embellissement des paysages.

La lavande est un symbole de la Provence. Son image est utilisée par les acteurs économiques du Territoire, du tourisme à l'industrie, pour montrer leur implantation en Provence et mettre en avant leur lien au Territoire. L'étude « Lavande : d'un produit à une image »¹ a largement illustré et expliqué ce phénomène.

Sur les marchés, le lavandin et la lavande français disposent d'une notoriété internationale : ils sont reconnus comme des produits de qualité, cette reconnaissance se matérialise en particulier avec l'existence d'une Appellation d'Origine Contrôlée « Huile essentielle de Lavande de Haute Provence ».

¹ Lavande : d'un produit à une image -2005- Philippe Langevin – ESC2 Associés

Tableau 1 : Chiffres clef de la filière lavandes et lavandins

	Lavande	Lavandin
Surfaces cultivées	4000 ha	15000 ha
Nombre d'exploitations	2500 exploitations	
Effectifs	9000 emplois directs 17000 Emplois temps plein induits	
Volumes d'huiles essentielles récoltées	50 –70 Tonnes	1000-1200 Tonnes
Chiffre d'affaires annuel brut 2006 à la production	4 M€	15M€
Chiffre d'affaires annuel brut généré par la fabrication et la transformation d'HE en PACA	780 M€	
Chiffre d'affaires annuel brut généré par la production de miel de lavande	15 M€	
Chiffre d'affaires annuel brut généré par le tourisme lié à la lavande	45 M€	

Source : ONIPPAM – « Enjeux territoriaux et développement durable des plantes à parfum aromatiques provençales – 2006 »

Les actions conduites par l'ONIPPAM, en application de la politique du Ministère de l'Agriculture, ont permis de renforcer l'organisation économique. Aujourd'hui on peut considérer que 60% de la production d'huile essentielle de lavande et de lavandin est issue de groupes de producteurs structurés et organisés. Les coopératives et groupes de producteurs permettent de suivre et de structurer les marchés afin d'en assurer la pérennité.

La structuration de la filière permet également des discussions et des négociations interprofessionnelles impliquant l'ensemble des acteurs de la filière de production au sein du CIHEF. L'ONIPPAM organise l'interface entre ces différentes représentations professionnelles : le CEPPARM qui rassemble les organisations de producteurs, le CIHEF, et des syndicats des secteurs industriels comme Prodarom pour les arômes industriels, COSMED pour les produits cosmétiques, le LEEM pour les produits pharmaceutiques... Ainsi qu'avec certaines structures régionales comme l'Université Européenne des Saveurs et des Senteurs (UESS).

La filière dispose de moyens de recherche et développement spécifiques au travers de deux centres d'expérimentation, l'ITEIPMAI et le CRIEPPAM, ce dernier étant situé dans la zone de production lavande/lavandin. Les propositions de programmes sont évaluées en fonction de leur impact potentiel sur la compétitivité de la filière. Celle-ci s'est également impliquée dans un pôle de compétitivité, le pôle Parfums, Arômes, Saveurs, Senteurs afin de lui permettre de s'inscrire dans des projets innovants et lui faciliter l'accès à de nouveaux moyens de recherche et de nouvelles compétences. Des collaborations avec des structures de formation, comme l'UESS ou le CFPPA de Nyons, permettent également de proposer des formations spécifiques pour les producteurs agricoles.

2.2 L'harmonie avec l'environnement.

La filière lavandes et lavandins est parfaitement adaptée à son terroir, où, pour des raisons pédo-climatiques et économiques, il y a peu de productions agricoles alternatives. Les cultures de lavande et de lavandin sont des cultures non irriguées qui ne prélèvent donc pas dans les nappes phréatiques. De plus, les producteurs utilisent peu de produits phytopharmaceutiques

La part de l'agriculture biologique (7% de la SAU en 2006²) y est nettement supérieure à la moyenne nationale des productions agricoles (2% de la SAU française en 2006³).

² Source ONIPPAM

Les huiles essentielles sont fabriquées par les producteurs dans des distilleries souvent gérées en CUMA ou en coopérative. Les recherches actuellement conduites en matière de mécanisation et de procédé de distillation ont pour premier objectif de diminuer la consommation d'énergie lors de la distillation. On citera à titre d'exemple la mise au point d'un nouvel outil de coupe permettant de diminuer significativement la quantité de masse végétale distillée sans nuire au rendement en huile essentielle. Une économie d'énergie de 30 à 40 % est attendue grâce à ce programme. D'autres travaux concernent la mise au point d'un éco-vaporateur pour les distilleries. Il s'agit de tester une technique déjà utilisée pour la déssalinisation de l'eau qui consiste à transformer en vapeur, l'eau chaude en sortie des condenseurs.

Les co-produits générés sont par ailleurs entièrement valorisables : les pailles peuvent être compostées ou valorisées énergétiquement ; les hydrolats peuvent être incorporés dans des produits cosmétiques. La proximité des acteurs, concentrés géographiquement sur 4 départements, permet de réduire l'impact du transport sur l'environnement. La première transformation de la production est réalisée dans des distilleries localisées au milieu des champs.

Constituant un habitat privilégié des abeilles, les champs de lavande-lavandin sont nécessaires au développement de l'apiculture locale. Agriculteurs et apiculteurs échangent sur leurs pratiques mutuelles en faveur d'un maintien des populations apicoles dans la zone.

Depuis une dizaine d'années, les professionnels mettent la priorité sur les actions de recherche pour améliorer l'impact de la production sur l'environnement.

2.3 L'exemplarité sociale et sociétale

Dans un marché mondialisé, la filière est confrontée à des concurrences venant de l'Europe de l'Est, de Chine ou d'Inde, où les conditions de vie et de travail des producteurs et des ouvriers sont difficiles.

Les producteurs et les salariés de la filière évoluent bien sûr dans le cadre social favorable des pays occidentaux auquel viennent se rajouter des dispositions spécifiques à la filière. En outre, grâce à un fort investissement dans la mise au point d'outils de production adaptés, les tâches difficiles ont été mécanisées et leur pénibilité a ainsi été réduite.

L'organisation de la filière permet de prendre en compte les intérêts des salariés et des producteurs quelle que soit la taille de leur exploitation. De plus, les salariés sont représentés au niveau du Conseil de Direction de l'ONIPPAM.

La filière lavandes et lavandins s'appuie largement sur une main d'œuvre régionale et sur des exploitations familiales. Elle permet ainsi de renforcer la cohésion sociale et de maintenir des populations sur le territoire en offrant des emplois de proximité.

La structuration de la filière permet d'associer l'ensemble des acteurs de l'amont (producteurs, distillateurs, coopératives, metteurs en marché) autour d'actions collectives contribuant à son développement et au développement local.

Cette dynamique permet également à la filière de se saisir de problématiques sociétales en lien avec ses produits : en rejoignant les industriels au sein de l'EFEO⁴ pour discuter avec les instances réglementaires européennes de la mise en place du règlement REACH ou de la directive cosmétique, la filière a contribué à l'élaboration de propositions adaptées à ses produits et prenant en compte la sécurité des consommateurs.

³ Source Agence Bio

⁴ European Federation of Essential Oils – VDC Gotenstasse 21 – 20097 Hamburg – Germany –efeo@wga-hh.de



3 Les objectifs des acteurs de la filière lavandes et lavandins

Forte de ses atouts économiques, environnementaux et sociétaux, la filière lavandes et lavandins souhaite poursuivre les efforts vers une production durable. L'identification des axes d'amélioration permet de mettre en place les bases d'une démarche de progrès via la définition d'objectifs et le développement d'outils pour garantir la pérennité de la filière sur son Territoire.

3.1 Assurer la pérennité de la filière en favorisant le développement économique des opérateurs et le développement local

Assurer la viabilité économique de la filière

La filière est menacée à court terme par des concurrences étrangères et par la mise en place de le règlement REACH⁵. Le dépérissement des plantations et les aléas climatiques de ces dernières années ont endommagé le potentiel de production de la région et ont ainsi affaibli l'ensemble de la filière.

La filière reconnaît qu'il est nécessaire de mettre en place des outils d'anticipation pour limiter l'impact de ces événements conjoncturels mais elle doit réagir aujourd'hui pour faire face à ceux auxquels elle est déjà confrontée.

La filière doit :

- développer une politique de production et de commercialisation adaptée à la demande qualitative et quantitative des marchés;
- faire évoluer les produits, les procédés et les outils de production (les distilleries en particulier) en fonction des nouvelles exigences réglementaires;
- soutenir les actions de recherche et développement permettant d'augmenter sa compétitivité.

Développer ses capacités d'anticipation

Face à des contraintes de plus en plus importantes à la fois physiques (aléas climatiques), économiques (concurrence internationale, concurrence des produits de synthèse) et politiques (réglementations REACH, allergènes, ...), la filière manque de visibilité sur ses marchés, leurs évolutions et les attentes des clients. C'est pourquoi, les acteurs mettent en avant la nécessité de disposer d'une veille économique et juridique pertinente permettant d'anticiper, de réagir et de s'adapter aux exigences du marché, de son environnement.

Pour donner à la filière les moyens de s'adapter, son objectif est de :

- développer des outils de veille économique et réglementaire sur ses marchés;
- développer les échanges avec les utilisateurs finaux pour anticiper leurs besoins.

La filière doit créer des partenariats scientifiques, techniques et d'information pour développer sa capacité d'anticipation et d'adaptation.

Promouvoir les produits

Dans le contexte d'un retour vers les produits naturels, les huiles essentielles ont un avantage concurrentiel et disposent donc de réelles perspectives de développement.

L'enjeu pour la filière est de définir une stratégie de promotion basée sur les qualités intrinsèques des huiles essentielles, en mettant également en avant auprès des acheteurs et des consommateurs:

⁵ Règlement 1907/2006 du parlement européen et du conseil du 18 décembre 2006

- leur naturalité, leur authenticité et leur origine;
- les efforts de la filière en matière de développement durable (qualité, environnement, rapports équitables entre les opérateurs).

La filière doit mettre en place une réflexion sur le choix d'outils adaptés pour identifier et valoriser les huiles essentielles de lavandes et lavandins françaises.

3.2 Améliorer l'impact environnemental

Dans le contexte actuel, la pression de la société pour réduire les impacts de l'homme sur l'environnement est croissante. Dans une attitude citoyenne, la filière a intégré ces préoccupations relayées par les industriels auprès de leurs fournisseurs.

Définir des pratiques respectueuses de l'environnement

Il s'agit d'une part, de définir des pratiques respectueuses de l'environnement communes à l'ensemble des opérateurs. Ces pratiques doivent être raisonnées afin de minimiser l'utilisation des intrants, en particulier engrais et produits phytopharmaceutiques. La filière doit privilégier les pratiques économes en énergie fossile et en ressources naturelles. Elle doit maintenir les pratiques qui contribuent à l'entretien des paysages et au maintien de la biodiversité.

Ceci passe par :

- la mise en place d'un cahier des charges applicable par l'ensemble des opérateurs de la filière;
- le contrôle de sa bonne application par les opérateurs.

Sensibiliser les opérateurs à l'impact de leur activité sur l'environnement

La mise en application opérationnelle de la stratégie de la filière des huiles essentielles de lavandes et de lavandins est une démarche collective : les résultats dépendent directement du niveau d'adhésion des opérateurs, producteurs, distillateurs et metteurs en marché. Pour s'assurer de l'implication de tous les acteurs dans cette démarche, la filière doit sensibiliser les opérateurs en :

- expliquant les choix stratégiques en matière de protection de l'environnement;
- proposant des formations pour une meilleure prise en compte de l'impact environnemental.

Orienter les programmes de recherche vers l'amélioration des impacts environnementaux

La filière doit poursuivre ses efforts de recherche jusqu'à la diffusion et au transfert des résultats aux producteurs, distilleries et metteurs en marché pour le développement de pratiques respectueuses de l'environnement.

Les trois axes prioritaires identifiés en matière de recherche s'articulent autour d'actions visant à :

- une meilleure utilisation des co-produits tels que la biomasse et les hydrolats;
- une réduction des intrants pour mieux préserver la qualité des sols et de l'eau;
- une amélioration des outils de production et de distillation afin d'aller vers des impacts plus positifs.

3.3 Etre à l'écoute des partenaires économiques et territoriaux pour la mise en place d'actions concertées

Renforcer la synergie territoire / filière

La filière lavandes et lavandins joue un rôle déterminant sur l'image et sur le socle économique de son territoire. Elle est même un des constituants de l'attrait touristique de la région.

Une demande remonte de la part des parties intéressées pour accroître l'insertion de la filière dans la dynamique de projets du Territoire et les concertations avec tous les acteurs.

La structuration actuelle de la filière lui permet d'initier des actions collectives de portée interne. Mais il apparaît au travers des entretiens avec les parties intéressées qu'elle n'utilise pas suffisamment cet atout pour s'ouvrir sur l'extérieur, même si de ce point de vue des évolutions positives se sont opérées ces dernières années.

Une ré-appropriation de l'image de la lavande devrait permettre d'y associer, au-delà des clichés photographiques, l'existence de la filière avec ses réalités humaines et économiques.

Par ailleurs, la filière constate que ses activités et ses contraintes sont méconnues de ses interlocuteurs et cette lacune est un handicap pour le maintien de la production sur le Territoire de la Provence et du Sud-Est.

Pour cela, la filière se donne pour objectif de :

- Renforcer son apport au territoire en augmentant son implication dans la vie et les projets du Territoire. La filière veut être à l'initiative de projets de portée territoriale impliquant des acteurs externes à la filière. En parallèle, elle peut prendre appui sur le territoire en s'intégrant à des initiatives d'autres acteurs locaux dépassant le secteur agricole.
- Faire valoir l'impact des productions de lavandes et de lavandins sur le territoire et l'économie locale en faveur de leur maintien sur le territoire.

Elle cherche à valoriser son organisation pour développer des actions collectives locales et elle ouvre son organisation à un plus grand nombre de partenaires locaux.

Faire connaître les pratiques de la filière aux parties prenantes

Les synergies entre les acteurs de la filière et les parties prenantes de cette filière doivent être renforcées. Qu'il s'agisse des clients, mais aussi des collectivités territoriales, des acteurs du tourisme, des apiculteurs,... Des partenariats émergeront d'une meilleure connaissance mutuelle.

Les entreprises de l'aval se montrent d'ailleurs de plus en plus intéressées pour connaître les produits qu'elles achètent et leurs conditions de production.

La filière lavandes et lavandins a besoin de faire savoir ce qu'elle est et comment elle travaille. Elle communique sur son savoir faire traditionnel. L'objectif est de :

- créer une identification spécifique des produits qui rende visible les bonnes pratiques de la filière française,
- créer une garantie de qualité au travers d'un dispositif transparent et rigoureux basé sur l'enregistrement des pratiques et un système de traçabilité permettant de reconstituer l'historique des produits et de leur fabrication,
- mettre en œuvre une démarche de communication pour le faire savoir.

Mettre en place une stratégie euro-méditerranéenne de développement durable

Le développement du territoire passe également par un rayonnement international, européen notamment. Les politiques locales le montrent : le conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur a créé le centre régional de la Méditerranée et il a en charge le secrétariat du programme européen de coopération espace MED pour le développement économique des pays du pourtour méditerranéen.

Une démarche visant à soutenir et promouvoir le développement durable des filières de production méditerranéennes d'huiles essentielles aura un impact sur tout le littoral et permettra à la région qui en sera à l'initiative d'affirmer sa présence autour de la Méditerranée. Des échanges transnationaux sur les thématiques de la recherche, du développement économique, de la formation, de la réglementation favorisent la mise en place de programmes de coopération et la mise en commun de moyens. Le regroupement des producteurs de plusieurs pays permet également de donner plus de poids à des initiatives collectives.

Dans le prolongement du travail qu'ils effectuent en interne, les acteurs français doivent initier la mise en place d'une stratégie à l'échelle euro-méditerranéenne en réunissant autour d'elle une communauté d'intérêt centrée sur les enjeux économiques, environnementaux et réglementaires actuels pour les productions d'huiles essentielles.

3.4 Mettre en place un cadre interne de relations mutuellement bénéfiques

Etablir les conditions d'un partage équitable de la valeur ajoutée

Les relations interprofessionnelles permettent à chacune des parties prenantes de défendre ses intérêts, faire part de ses difficultés. Par une mobilisation collective solidaire, elles permettent également de gérer des situations conjoncturelles difficiles pour les exploitations agricoles, les organisations de producteurs ou les entreprises. Le maintien de ces relations est une des missions du Comité Interprofessionnel. La régulation des marchés doit être un des outils permettant de garantir une juste rémunération du travail de chacun.

La structuration des producteurs, dans des organisations économiques ou par la contractualisation, facilite ces relations interprofessionnelles en leur donnant un cadre formel et collectif.

La filière a donc pour objectif de partager la valeur ajoutée en son sein :

- en favorisant les relations interprofessionnelles
- en renforçant la structuration des producteurs

Veiller aux conditions de travail des producteurs et des salariés

La culture et la récolte de lavandes et de lavandins, la production d'huiles essentielles induisent des risques spécifiques qui s'ajoutent aux risques inhérents aux activités agricoles communes à l'ensemble des productions. Ces risques sont notamment liés à la nature même des huiles essentielles ou encore à l'utilisation de chaudières pour la distillation.

La filière doit protéger les producteurs et les salariés de la filière des dangers liés à leurs activités

- en sensibilisant et en formant les producteurs, distillateurs et metteurs en marché sur les risques et les dispositifs de sécurité.



4 Charte Développement Durable : Engagements des acteurs de la filière lavandes et lavandins

Les producteurs de lavandes et lavandins souhaitent faire partager leur vision et leurs objectifs qui les placeront parmi les filières les plus exemplaires du XXI^e siècle.

LES PRODUCTEURS, LES DISTILLATEURS ET LES PREMIERS METTEURS EN MARCHÉ DES HUILES ESSENTIELLES S'ENGAGENT A :

- 1- Certifier la qualité des produits et un mode de production respectueux de l'environnement afin d'accroître la confiance des parties intéressées par une plus grande transparence.**
- 2- Adapter et sécuriser l'offre par des relations interprofessionnelles constructives et des outils de veille efficaces**
- 3- S'investir dans la mise en conformité des opérateurs de la filière avec le règlement REACH.**
- 4- Favoriser le développement de productions de qualité, tracées, notamment les productions issues de l'agriculture biologique.**
- 5- Faire la promotion des produits de la filière, des hommes et de leur savoir-faire traditionnel.**
- 6- Assurer un juste revenu des producteurs et une équitable répartition de la valeur ajoutée.**
- 7- Elaborer un programme de formation « Qualité Sécurité Environnement » pour les producteurs, les distillateurs et les metteurs en marché.**
- 8- Consacrer l'essentiel des actions de recherche aux actions permettant à la filière de remplir ses engagements en matière de développement durable**
- 9- Mettre en place une concertation régulière avec les acteurs du territoire pour favoriser l'émergence d'actions communes**
- 10- Initier une stratégie euro-méditerranéenne pour le développement durable des productions d'huiles essentielles.**



5- Une dynamique pour la filière

La stratégie de développement durable de la filière huile essentielle lavandes lavandins et les engagements qui en découlent sont les éléments fondateurs d'une nouvelle dynamique pour ses parties-prenantes.

Le comité de pilotage prolonge son travail : il définit le plan d'actions de la stratégie sur les deux prochaines années. Il suit la réalisation de ces actions puis les évalue au regard des engagements pris.

Pour l'année 2008, les actions concernent :

La mise en place d'une certification des produits de la filière totalement opérationnelle pour la campagne 2009 . Ce travail est planifié en deux étapes :

Une opération pilote en 2008 est engagée

Dans le prolongement du travail réalisé par la profession pour l'élaboration de la stratégie, le comité de pilotage assisté par l'ONIPPAM définit un cahier des charges portant sur les exigences à satisfaire en matière de pratiques pour chacun des intervenants de la filière, producteurs, organisations de producteurs, distillateurs et metteurs en marché. Le cahier des charges sera testé pendant la campagne de production 2008 grâce à une opération pilote conduite auprès de quelques intervenants.

La mise en place du système de certification pendant l'inter campagne

Les enseignements tirés de l'opération pilote permettront d'ajuster le cahier des charges, de définir le plan de contrôle associé puis de mettre en place l'organisation qui permettra de réaliser ces contrôles.

La mise en place de l'organisation permettant de procéder à l'enregistrement et à l'évaluation des huiles essentielles conformément au règlement européen REACH. Une task force constituée par l'ONIPPAM et le CRIEPPAM assiste les distillateurs pour remplir les formalités de pré-enregistrement des huiles essentielles à partir du 1^{er} juin 2008. Le CIHEF crée le consortium pour l'enregistrement des huiles essentielles avec l'appui de l'ONIPPAM qui en assure le secrétariat et l'animation. Il crée également un comité de pilotage animé par le CRIEPPAM pour évaluer les impacts des conditions d'enregistrement sur la filière.

L'étude de faisabilité d'un dispositif renforcé d'assistance technique aux producteurs engagés dans l'agriculture biologique ou dans des démarches de qualité sur la base des propositions établies par les organisations de producteurs rassemblées au sein du comité économique.

L'évaluation des programmes de recherche au regard de leur impact en terme de développement durable en concertation avec les acteurs du territoire.

Le développement d'outils de communication et de promotion permettant de présenter la démarche pour le développement durable de la filière et d'identifier les produits.

Une manifestation de communication interne et de formation pour diffuser et expliquer la stratégie et les enjeux à l'ensemble des producteurs, distillateurs et metteurs en marché. Elle est prévue à l'automne 2008 après la campagne de production. Les résultats de l'action pilote pour la mise en place de la certification pourront ainsi être présentés aux opérateurs.

La mise en place d'un centre de ressources et de veille économique et réglementaire au service de la filière grâce à un partenariat entre l'UESS et l'ONIPPAM .

La définition des éléments de faisabilité pour la constitution d'une plate-forme euro – méditerranéenne de développement durable des plantes à parfum aromatiques et médicinales en partenariat entre les organisations professionnelles, l'ONIPPAM et les régions concernées.

GLOSSAIRE

CEPPARM

Comité Economique des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

CIHEF

Comité Interprofessionnel des huiles essentielles françaises

CFPPA

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

COSMED

Association des TPE-PME Cosmétiques

CRIEPPAM

Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum

LEEM

Les entreprises du médicament

ONIPPAM

Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

PASS

Pôle de compétitivité Parfums, Arômes, Senteurs et Saveurs

REACH

Règlement européen n° 1907/2006 du 18 décembre 2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques.

UESS

Université Européenne des Saveurs et des Senteurs

BIBLIOGRAPHIE

Etude ONIPPAM sur les enjeux territoriaux et développement durables des plantes à parfum et aromatiques provençales » – Septembre 2006

Actes du séminaire sur les enjeux et les perspectives du développement durable des productions de plantes à parfum et aromatiques du Sud Est – 3 septembre 2005

FD X30-021 AFNOR SD 21000, Développement durable – Responsabilité sociétale des entreprises

FD X30-023, Développement durable – Responsabilité sociétale – Document d'application du SD 21000 – Guide pour l'identification et la hiérarchisation des enjeux du développement durable.